



## STRONG HANDS

*fondé en 2020*

*Club de Business Angels  
et d'Investisseurs*



présenté par **Antonin Noyelle**  
*Directeur Général, Strong Hands*

## Sommaire

- À propos
- Strong Hands - Horizon 2030
- Nos cibles
- Nos valeurs
- Pourquoi nous rejoindre
- Nos critères d'évaluation
- En portefeuille
- Nos Services
- Retours sur investissement
- L'équipe
- Profil idéal pour nous rejoindre
- Candidater
- Processus d'intégration
- FAQ
- Précisions sur la fiscalité
- Contact

**Strong Hands** est une communauté d'investisseurs ayant pour mission de rendre l'investissement accessible et de donner du sens à son épargne.



**10 - 30k€**  
par startup  
(1 à 2 fois)



**X** frais fixes  
**✓** frais variables  
**~98% des fonds investis**



**ROI**  
Transparent  
Équitable  
Motivant



**400k€** sous gestion  
**37** plénières  
**63** dossiers sourcés  
**21** dossiers analysés  
**18** investissements

# Strong Hands - Horizon 2030

## Pourquoi rejoindre un club d'investissement en capital-risque ?

- ✓ S'exposer à une classe d'actifs performante
- ✓ Rencontrer des entrepreneurs
- ✓ Diversifier ses deals en mutualisant
- ✓ Accéder aux meilleures opportunités
- ✓ Progresser par le partage et les échanges
- ✓ Participer à une aventure humaine

## Stratégie d'allocation



Capital prévisionnel **500k€**



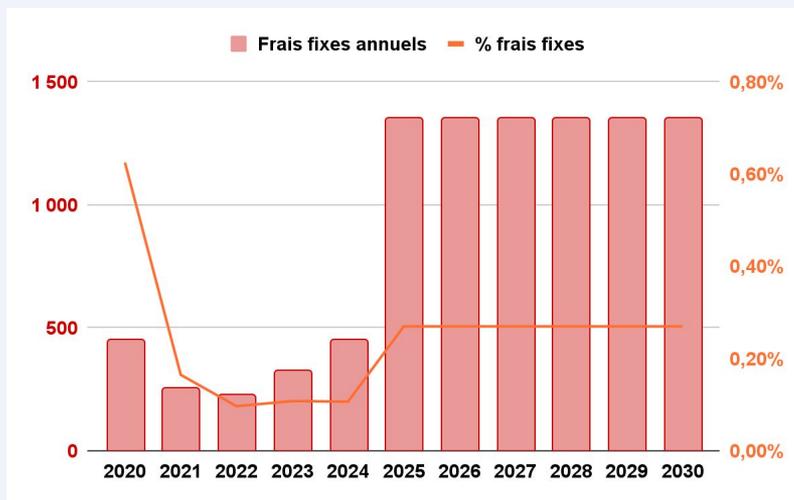
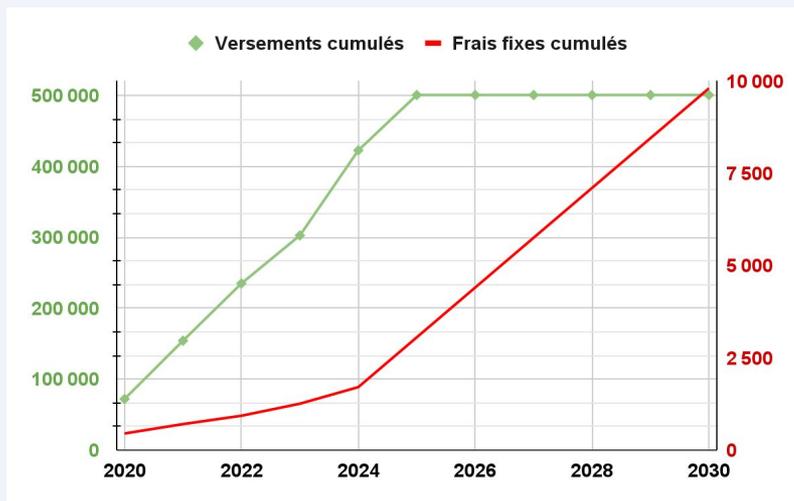
Ticket par startup:  
(1 réinvestissement max) **~20k€**



Investissement: **2020-2025**  
Désinvestissement: **2025-2030**



Engagement financier  
par actionnaire **~5k€ / an**



# Nos cibles

Nous investissons dans les startups numériques et innovantes en forte croissance, efficaces, compétitives proposant des solutions durables et scalables.



Entreprises technologiques  
*en forte croissance*



Product Market Fit  
*validé*



Avantages concurrentiels  
*tangibles*



Valorisation early-stage  
*entre de 1 et 5m€*

# Nos valeurs

Confiance

Éthique

Transparence

Équité

Loyauté

Engagement

Humilité

Pragmatisme

**Strong hands** est bien plus qu'un club d'investissement.

Nous sommes **passionnés** par l'entrepreneuriat, du progrès et du développement humain.

# Pourquoi rejoindre Strong Hands

**Investir en direct, sans friction et avec contrôle**, son épargne dans des projets que vous détectez et que vous comprenez.

**Apprendre** l'investissement capital-risque **entre pairs et par la pratique.** Interactions régulières.

**Rencontrer** des entrepreneurs visionnaires et innovants. **Contribuer** à la vie économique. **Élargir son réseau** personnel et professionnel.

**Développement personnel** avec des compétences-clés (analyse, finance, communication, leadership, management, stratégie...)

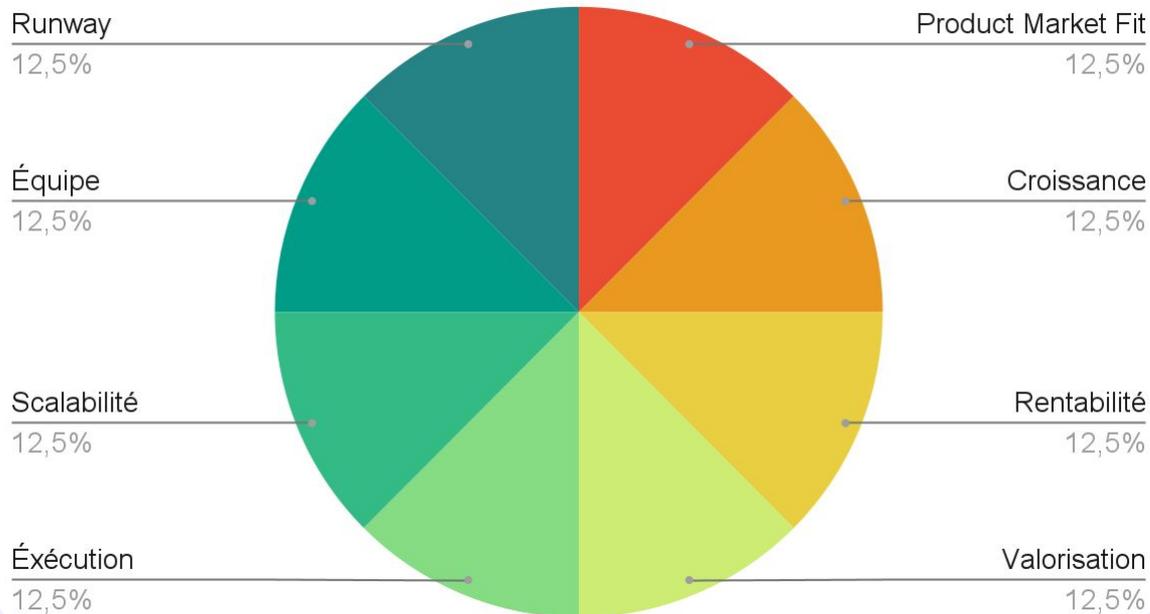
**Augmenter** son potentiel en gardant la main.  
**Mutualiser** ses moyens.  
**Diversifier** son risque.  
**Autonomie et Liberté.**

**Appliquer** des méthodes et processus **forgés par l'expérience.** Viser **l'excellence et la réussite collective.**

# Nos indicateurs de performance

Taux d'échec des startups: **90%**

- ☀ **38%** à court d'argent
- ☀ **35%** Pas de *product market fit*
- ☀ **20%** dépassé par la concurrence
- ☀ **19%** modèle d'affaires défectueux
- ☀ **18%** problèmes réglementaires/juridiques



# En Portefeuille



# En portefeuille

Société	Type de business	Industrie	Pays	Round
<b>Dealt</b>	Saas	Serviciation B2B2C	France / Europe	Seed
<b>MondayCar</b>	Paas	Voiture par abonnement (B2B)	France / Europe	Seed
<b>La Navette</b>	Service Digital	Auto école (B2C)	France	Seed
<b>Wavelmplant</b>	Medtech	Medtech	France	Seed
<b>QALY</b>	Connected App	Medtech	Europe / US	Seed
<b>Swan Bitcoin</b>	Finance App	Cryptomonnaie	Europe / US	Seed
<b>Cyrius</b>	B2B Saas	Cyber-Sécurité	France	Seed
<b>Tripartie</b>	B2B Saas	Paiement/Résolution de litiges	Europe	Seed
<b>Toasty</b>	Marketplace	Consommation éco-durable	France / Europe	Seed
<b>Karyon Food</b>	B2B Saas	Data Analytics	France	Seed
<b>Willy Anti-gaspi</b>	E-commerce	Produits Frais / Recyclage	France	Seed
<b>Mersea</b>	Restauration	Restauration	France	Seed

# Outils & Services

**Accès à toutes nos ressources:** financières, juridiques, business. **Tous les meetings sont enregistrés.**

**Playbook complet** avec nos processus détaillés. **Amélioration continue** des scripts et templates.

**Plusieurs canaux de communication.** Fonctionnement horizontal basé sur l'entraide et la coopération.

**Équipe dédiée** pour l'analyse et l'audit des projets d'investissement.

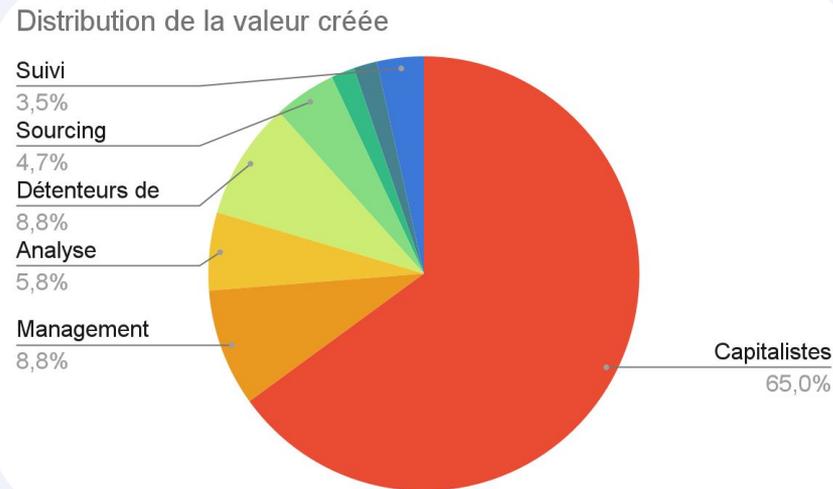
**La plénière:** Comité d'investissement mensuel

**Diagnostiques post-investissement** pour aider les entrepreneurs dans la durée

# Retours sur investissement

La performance du fonds se répartit équitablement et selon des règles collectivement acceptées entre **les apporteurs de capitaux, la gestion (finance, droit, stratégie), les contributeurs actifs et les analystes.**

Les plus-value nettes de frais extérieurs/irréductibles (bancaires, logiciels, frais de fonctionnement) sont répartis comme suit:



# L'équipe



**Victor Arnould** 

**Président**

*Médecin nucléaire*

*Entrepreneur*



**Antonin Noyelle** 

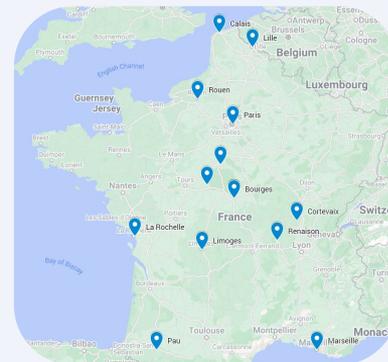
**Directeur Général**

*Financier et juriste*

*d'affaires*

*Entrepreneur*

- 5 co-fondateurs
- 17 associés ont rejoint l'aventure.
- Dirigeants, Médecins, Cadres, Entrepreneurs.
- Business Angels. Investisseurs diversifiés.



# Profil idéal pour nous rejoindre

Grand intérêt pour l'entrepreneuriat et la vie économique;

Capital disponible d'environ 5k€ par an pour placement à long terme (5-10 ans) sur actifs peu liquides et risqués;

5 à 10h par mois à consacrer pour le fonds;

Curiosité et Rigueur intellectuelles;

Tolérance au Risque de perte partiel ou total en capital;

Haut niveau d'engagement, de loyauté et d'assiduité;

Apporter ou développer des compétences en analyse financière, économie, entrepreneuriat, stratégie, innovation, négociation...

# Candidater

1. Prise de contact par email ([admin@stronghands.fr](mailto:admin@stronghands.fr)) ou par LinkedIn
2. Candidater (<http://apply.stronghands.fr>)
  - a. Transmission CV & lettre de motivation
  - b. Signature d'un NDA pour partager
  - c. Invitation à une 1ère plénière
3. Confirmation de l'intérêt réciproque
4. Signature du bon de souscription d'action.
5. Versement de l'investissement initial (5000 € la première année)

# Processus d'intégration

1. Accès à la **communauté Strong Hands sur WhatsApp**
2. Accès à notre **base documentaire (Google Drive)**
3. Inscription à la **mailing list pour recevoir les newsletters** ([news@stronghands.fr](mailto:news@stronghands.fr))
4. En option: création d'une adresse email stronghands.fr (réception uniquement)
5. **Ressources-clés**: Manuel du Capital Risqueur - **Playbook** (confidentiel) - **Manifeste Strong Hands** (version 2020) - **Dossier On-Boarding** (confidentiel)
6. **Lectures conseillées** avant de commencer:
  - a. Zero to One: Notes on Start Ups, or How to Build the Future, Peter Thiel
  - b. The Hard Thing About Hard Things: Building a Business When There Are No Easy Answers, Ben Horowitz
  - c. Venture Deals: Be Smarter Than Your Lawyer and Venture Capitalist, Brad Feld

# FAQ - Questions courantes

## Q : Comment sont récompensés les membres les plus investis ?

R : Les activistes bénéficient d'une allocation de performance complémentaire à leur quote-part de détention au capital à travers les récompensées spécifiques liées aux activités de sourcing, analyse, cooptation, suivi de société, aide apportée, etc., valorisant ainsi leur engagement actif dans la communauté et leur contribution déterminante au succès collectif de notre portefeuille.

## Q : Comment devenir un VC plus expérimenté en investissant collectivement ?

R : Strong Hands propose des méthodes, des illustrations, des enregistrements vidéos, une réunion mensuelle et des processus structurés pour former ses membres, les aidant à acquérir des compétences et de l'expérience en tant qu'investisseur en capital-risque. L'apprentissage pair à pair et tourné vers la pratique est capital pour la formation et l'épanouissement d'un investisseur.

# Précisions sur la fiscalité

Strong Hands bénéficie du régime fiscal de faveur des Sociétés en Capital Risque. (cf. [IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Sociétés de capital-risque \(SCR\) - Régime fiscal](#))

## Quelle est la fiscalité des distributions effectuées par la SCR à ses actionnaires - personnes morales ?

1. Si la SCR détient plus de 5% du capital de la société émettrice (startup) depuis plus de 2 ans, les distributions effectuées par la SCR sont exonérées d'impôt sur les sociétés (article 219, I-a, sexies, 1 du CGI).
2. Si la SCR détient moins de 5% du capital de la société émettrice (startup) depuis plus de 2 ans, les distributions effectuées par la SCR bénéficient du régime fiscal des plus-values à long terme au taux de 15% (article 39 terdecies, 5 du CGI).
3. Si la SCR détient des titres du capital de la société émettrice depuis moins de 2 ans, les distributions effectuées par la SCR sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

## Quelle est la fiscalité des distributions effectuées par la SCR à ses actionnaires - personnes physiques ?

1. Si les conditions du régime de faveur sont remplies (voir par la suite) : il bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu au titre de toutes les distributions de dividendes mais restent néanmoins soumis aux prélèvements sociaux à 17,2%.
2. Si les conditions ne sont pas remplies : les distributions prélevées sur des plus-values sont :
  - soit soumises au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8% (flat tax) ;
  - soit imposées, sur option, au barème de l'impôt sur le revenu (article 200 A du CGI). S'y ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

**Exception** : L'exonération est maintenue en cas de cession des actions avant l'expiration du délai de cinq ans en cas d'invalidité, de décès, de départ à la retraite ou de licenciement de l'actionnaire ou de son conjoint (article 163 quinquies C, III du CGI).

# Précisions sur la fiscalité

## Quelles sont les conditions pour bénéficier du régime de faveur ?

1. il doit avoir son domicile fiscal en France ou dans un pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ;
2. Il doit s'engager à conserver ses actions de la SCR pendant 5 ans au moins à compter de leur souscription ou acquisition ;
3. Il doit réinvestir immédiatement dans la SCR les dividendes reçus susceptibles d'être exonérés, soit sous forme de souscription ou d'achat d'actions, soit sur un compte de la société bloqué pendant 5 ans ; l'exonération s'étend alors aux intérêts du compte, lesquels sont libérés à la clôture de ce dernier ;
4. L'actionnaire, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif de la SCR, et ne doivent pas avoir détenu cette proportion à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription ou l'acquisition des actions de la SCR (article 163 quinquies C, II du CGI) ;
5. Il doit informer la SCR de son option pour le régime de faveur lors de la souscription ou l'achat des actions ;
6. Il doit joindre à sa déclaration de revenus un relevé comportant les informations nécessaires au contrôle du respect des conditions requises par (article 60 A, annexe II du CGI).

# Contact



Quand l'Investissement  
devient une aventure  
collective



**Antonin Noyelle**  
[anoyelle@stronghands.fr](mailto:anoyelle@stronghands.fr)  
+33 (0)6 77 03 48 10

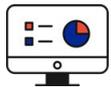
Pour en savoir plus sur **Strong Hands** et échanger avec notre communauté d'investisseurs, vous pouvez nous retrouver ci-dessous:



[admin@stronghands.fr](mailto:admin@stronghands.fr)



+33 (0)6 77 03 48 10



[www.stronghands.fr](http://www.stronghands.fr)



<https://www.linkedin.com/company/strong-hands>



<https://twitter.com/stronghandsVC>